

ABONNEMENT.

SAUMUR: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; EWIG, r. Amboise-Richel, 9; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 Novembre 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier vendredi.

La Chambre a nommé: Vice-présidents: MM. Lepère et Spuller. Secrétaires: MM. Le Gonidec de Traissan, Armez et Sarrien.

L'élection de cinq autres secrétaires a été renvoyée à aujourd'hui samedi.

Questeurs: MM. de Mahy, Madier de Montjau et Margaine.

Après les scrutins publiés, M. Philippoteaux prononce quelques mots de remerciement à l'adresse de la Chambre qui l'a élu vice-président, et cède le fauteuil à M. Brisson.

M. Brisson, président, prononce l'allocution suivante:

« Messieurs et chers collègues,

Je renonce à vous exprimer toute ma reconnaissance pour le grand honneur que vous m'avez fait et l'émotion que j'éprouve en assumant la tâche pour laquelle vous m'avez désigné.

Bien qu'habitué aux marques de bienveillance de vos devanciers, je sens combien celle-ci les dépasse et je me demande si votre confiance n'excède pas mes forces.

Pour oser monter à ce fauteuil, il faut que j'oublie quels étaient, dans les deux précédentes législatures, mes éminents prédécesseurs, quels services ils avaient rendus, quels titres ils possédaient avant d'être appelés à présider les élus du suffrage universel.

Serviteur passionné comme eux de la République et de la démocratie, je sais trop ce qu'ils avaient et ce qui me manque. Votre affection et votre estime m'appellent pourtant à leur succéder. Si elles m'accompagnent et me soutiennent là où vous m'avez placé, ma fonction deviendra relativement facile. J'ai besoin de compter sur le concours de tous mes collègues.

La France vient de montrer une fois de plus sa ferme volonté d'établir un gouvernement fondé sur la libre discussion, parlant sur le respect réciproque de toutes les opinions et sur le respect commun de la légalité.

La liberté de la tribune, que je serais chargé de défendre s'il était nécessaire, dépend surtout de la fidélité avec laquelle auditeurs et orateurs observent ce respect. Ils ne s'en écarteront point dans cette Chambre, j'en suis convaincu.

Mes efforts tendront sans cesse à protéger les droits de chacun de vous, à garder soigneusement de toute atteinte votre dignité à tous, et les prérogatives de cette Assemblée en même temps que les lois de notre République pacifique et progressive.

Les suffrages que vous m'avez donnés me permettront d'ailleurs d'espérer que vous apprécierez ces efforts avec indulgence et que votre sympathie ne me fera jamais défaut.

M. le président annonce qu'il a reçu trois demandes d'interpellation sur les affaires de Tunisie: la première de M. Naquet, la seconde de M. Amagat et la troisième de M. des Roys.

M. Jules Ferry monte à la tribune.

Il fait cette déclaration:

« Le cabinet avait l'intention de donner sa démission.

Mais des attaques passionnées s'étant produites, le cabinet, acceptant la responsabilité des événements de Tunisie, ajourne cette démission. Il souhaite que le débat ait lieu le plus tôt possible. »

La Chambre fixe à demain la discussion des interpellations.

La séance est levée.

LA GUERRE ARABE.

L'expédition de Tunisie est destinée à nous donner des leçons de plus d'une sorte. Il y aura des leçons diplomatiques, des leçons de politique intérieure; il y aura surtout des leçons militaires.

En 1870, les Prussiens se moquaient de notre prétention d'employer contre eux la tactique propre aux guerres d'Afrique. Il y avait en effet longtemps que nous n'avions fait la grande guerre; les guerres d'Afrique nous en avaient déshabitués. Les procédés de la guerre d'Afrique n'étaient plus de mise et l'on eut à se repentir de l'avoir oublié. On s'est donc corrigé; mais il importe de se corriger à propos, et c'est la difficulté.

Lors de la campagne entreprise au mois d'avril dernier contre les Kroumirs de la Tunisie, nos généraux ont voulu mettre à profit les leçons de 1870, sans se demander si c'était bien l'occasion. On s'est avancé par divisions dans un pays de montagnes et de défilés défendu par quelques pâtres. On a été fort surpris de ne rencontrer personne ou presque personne. Devant ce puissant appareil, les montagnards avaient eu le temps de se retirer. Cette marche lente, sûre, mais sans résultat, a continué jusqu'au bout. Comme exercice militaire, ce n'était peut-être pas inutile; comme moyen d'atteindre l'ennemi, le moyen s'est trouvé inefficace, ce qui a suivi le démontre de reste.

La guerre arabe n'est pas la guerre européenne, où l'on opère par grandes masses et en rase campagne. L'expédition actuelle, beaucoup plus étendue, a été conçue dans les données qui ont présidé à l'expédition organisée contre les Kroumirs. Quatre ou cinq colonnes de 6 à 8,000 hommes chacune, infanterie, artillerie, cavalerie avec train des équipages, convois, ambulances, et autres engins qui seraient indispensables en Europe, se sont avancés sur Kairouan. La lenteur et la lourdeur inhérentes à de pareils déploiements de forces, en paralysent l'action; elles avancent à pas comptés; elles sont puissamment outillées. Nos colonnes ainsi organisées sont arrivées à Kairouan. Mais l'ennemi leur a échappé, et on ne sera guère plus avancé après qu'avant. Il n'y a pas eu de résistance sérieuse, mais on n'a pas atteint le but auquel on visait, qui est la pacification du pays.

C'est que la guerre de Tunisie, telle qu'elle

se dessine et qu'on aurait dû la prévoir, n'est pas une guerre ordinaire. L'expérience si chèrement acquise à cet égard par nos anciens généraux d'Afrique est à refaire, croirait-on. Notre armée devra l'acquiescer de nouveau et à ses dépens. On aurait pourtant dû se souvenir et se préparer dès l'origine à ce qui arrive.

La guerre arabe a un caractère particulier. Les Arabes ont une manière et des moyens à eux de combattre et surtout de se tenir sur la défensive. Ils ne sont pas organisés de façon à pouvoir lutter sur un terrain découvert contre des troupes européennes. Il leur manque des officiers, de l'artillerie, des ressources régulières, la discipline. Ils n'ont pas non plus le tempérament qu'il y faudrait. Leur guerre nationale, celle qu'ils ont toujours faite et avec un succès relatif, celle qui convient à leurs mœurs et à leur état de civilisation, est la guerre d'embuscade, de surprise; celle qu'on fait par petites bandes, sans cohésion, mais rapides, insaisissables, ne se lassant pas, se battant jusqu'à extinction. La Tunisie se prête admirablement à cette guerre d'escarmouches continuelles. Il n'y a pas de routes; dans les trois quarts du territoire de la Régence, il n'y a pas de villes; on n'a pas ses foyers à défendre.

L'Arabe vit sous la tente. Il emmène avec lui sa famille, emporte sa moisson et les quelques ustensiles qui composent son mobilier. On ne l'attrape pas comme on veut. D'autre part, dans une contrée couverte de montagnes, coupée de ravins et d'obstacles naturels, boisée, quoi qu'on dise, où les broussailles, les palmiers nains, les bois d'oliviers, forment des retraites sûres et difficiles à fouiller, il est à l'abri de notre artillerie, de nos masses armées. Il est malaisé de le poursuivre. Il y a à emporter avec soi des vivres pour les hommes et les chevaux, sans moyens de transports que des mulets et des chameaux. Nos vieilles troupes d'Afrique, chasseurs, zouaves, turcos, ont jadis mis de longues années à se faire à cette manière de combattre. Elles y étaient parvenues au prix de longs efforts.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

VI

LA COUR D'ASSISES

(Suite.)

Je laisse donc votre récit imaginaire, et je reprends celui, bien autrement véridique, de l'accusé. Comme il se retirait, après avoir achevé son travail, on frappe mystérieusement à la porte du jardin. Anselme avoue qu'il attend quelqu'un, une personne qui doit rester inconnue.

Il presse Michaud de partir par la porte de la rue, qu'il referme aussitôt. Rien de plus croyable. Sa servante ne nous a-t-elle pas appris que souvent il la renvoyait, voulant rester seul, et que parfois, même à des heures très-avancées de la nuit, elle entendait dans la chambre de son maître des bruits de pas, des bruits de voix. Et cette femme ne s'en alarmait pas, ne s'en étonnait pas, car elle

savait bien que le vieil usurier entretenait au dehors toutes sortes d'affaires ténébreuses.

C'étaient sans doute des agents, des débiteurs, qui venaient apporter ou chercher de l'argent, régler leurs comptes. Non! vous ne tenez pas le véritable assassin. Je vous le dis, moi, c'est un de ceux-là... Ce n'est pas Jean Michaud.

Mais suivons-le dans sa retraite. Gandoin nous dit: Je l'ai vu, je n'ai vu que lui. Parbleu! puisque Gandoin se trouvait dans la rue, il ne pouvait voir celui ou ceux qui venaient d'entrer dans le jardin et qui, sans aucun doute, se sont enfuis de ce même côté... Les assassins! les voleurs!

Et puis, qu'est-ce que ce Gandoin? Vous le savez. Un pauvre hère, un déclassé de la pire espèce.

D'où venait-il à cette heure? Il n'en sait peut-être rien lui-même, il était ivre. Ne le voyons-nous pas se tromper et se démentir à chaque mot? Il a cru voir que Jean Michaud emportait un sac, c'était son sac de menuisier. Une cassette, c'était l'auge du maçon. Mais c'est attacher trop d'importance à ce témoignage, il ne méritait pas même l'honneur d'être discuté si longtemps.

Au sortir de la maison d'Anselme, si Jean Michaud courait, — et lui-même vous l'a dit tout le premier, — s'il courait en cherchant l'abri des maisons, en regardant le ciel noir, c'est tout simplement que l'orage venait d'éclater. On ne le

contestera pas cet orage. Il a causé des désastres; il devait amener sur ce banc le pauvre Michaud, car, sans cette pluie torrentielle, les terres n'eussent pas été détrempées, les empreintes effacées, et dans le jardin, dans la campagne, on aurait retrouvé la trace des assassins.

Cependant, sous un vieil orme, dont l'épais feuillage abrite la base, on a constaté le piétinement demi-circulaire d'un cheval, qui avait dû être attaché à quelque temps... et plus loin, sur la lisière de cet espace comme labouré par le sabel de la bête impatiente, un pas d'homme, un seul pas... mais dirigé vers la maison d'Anselme.

N'est-il pas évident que ce cheval a servi de monture au voleur, au meurtrier? Ce pas, c'est le sien. Le voyez-vous! Il franchit le jardin, il frappe à la petite porte... et c'est lui, c'est bien lui qu'entend Jean Michaud. Anselme le met dehors et s'empresse d'ouvrir à l'autre. Il l'attendait. Quel est ce visiteur nocturne du vieil usurier? Est-ce un intermédiaire, mal rétribué sans doute et tout plein de convoitise... ou bien un débiteur, rançonné outre mesure et tout enflé de haine? Il monte derrière Anselme et, du premier coup d'œil, en suivant les blancheurs de plâtre restées sur le carreau, — l'instruction les relate, — cet homme aperçoit le coffre-fort nouvellement posé, déjà rempli peut-être. Il y a là une proie!

Les voilà donc tous les deux, dans la nuit. A

la lueur de la lampe qui les éclaire, je les vois... je les entends... L'usurier exige avec aigreur ou prête en rechignant quelque somme... Une discussion s'engage entre eux. Le compas oublié par Jean Michaud se rencontre sous la main de l'inconnu. Il frappe. Le vieillard tombe et meurt. L'assassin ramasse l'argent, cherche dans les meubles, force les tiroirs, ramasse tout ce qu'il peut emporter, sort de la maison, remonte à cheval et disparaît. La vérité, la voilà!

Mais n'a-t-il donc laissé aucune piste?... Oh! si fait!... Sa piste, je la retrouve et je vais la montrer. Voyez-vous, parmi les pièces de conviction, ce vieux registre aux coins écornés, aux pages crasseuses. C'est là que, jour par jour, et depuis bien longtemps, Anselme écrivait ce qu'il vendait, ce qu'il achetait, ce qu'il prêtait, ce qu'on lui rendait. Oh! rien n'y manque, depuis les plus petites sommes jusqu'aux plus grosses. Cela varie entre deux centimes et quinze mille francs. Pas un nom n'est oublié. De plus, afin de s'y reconnaître, les feuillets ont été numérotés d'avance. Eh bien! cherchez la page 117, vous ne la trouverez pas.

C'est la seule qui fasse défaut.

Maintenant, ouvrez le registre à cette place et renversez les deux moitiés. Il est facile de reconnaître que la page a été arrachée... arrachée depuis peu, car la déchirure ressort toute blanche au milieu de ce papier jauni, sali. Qui l'a déchirée?

Où sont aujourd'hui ces vieilles troupes blanchies sous le harnais ? On leur a substitué des enfants de vingt à vingt-trois ans, sans passé militaire, ayant à peine vu le feu, n'ayant pas acquis leur développement physique, encore moins brisés à la fatigue et aux stratagèmes de la guerre d'embuscade. La fièvre typhoïde les empoigne d'ailleurs au bout de quinze jours. Ces jeunes troupes sans expérience auront infiniment plus de peine que leurs devanciers à vaincre des ennemis invisibles, qui paraissent et disparaissent, ne tiennent pas quand on force contre eux, n'attaquent que les convois, les hommes isolés, les courriers, les grands gardes à la nuit tombante, font consister l'essentiel de leur action à intercepter les communications.

On sera obligé de constituer une armée spéciale, dressée à faire cette chasse à l'homme qui est le propre de la guerre arabe. Mais on ne l'a pas, cette armée ; on n'a pas même songé au fait qu'il y aurait lieu de la créer. L'imprévoyance est le cachet de ceux qui gouvernent. Il y a trois ou quatre mois que la banlieue de Tunis est infestée de maraudeurs qui en rendent le séjour impossible, pillent les fermes, enlèvent le bétail, arrêtent les voyageurs. On a fini par ordonner la formation d'une compagnie franche de deux à trois cents hommes qu'on se propose d'employer à poursuivre ces brigands. Cette compagnie n'existe encore qu'en projet. Eh bien, ce qu'on se dispose à faire dans la banlieue de Tunis, il va falloir le faire dans toute l'étendue de la Régence. Cela ne présage pas, comme on le voit, que la guerre de Tunisie soit à la veille d'aboutir.

On désirait avoir un résultat avant l'ouverture des Chambres. On leur aurait dit : Vous voyez, l'affaire est terminée. Les bruits inquiétants qu'on avait répandus étaient des manoeuvres ayant en vue d'intimider le gouvernement et d'inquiéter l'opinion publique. Or il se trouve que c'est le prologue d'une pièce qui aura beaucoup d'actes et beaucoup de tableaux. C'est un argument à changer. (Moniteur.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 novembre.

Les cours s'élèvent rapidement en présence des demandes importantes qui se produisent aussi bien sur les rentes que sur toutes les valeurs.

On varie de 117.02 à 117.52 sur le 5 0/0, le 3 0/0 reste à 85.45.

L'Extérieure Espagnole se tient aux environs de 27.

Les obligations des Messageries Fluviales se sont négociées de 288.75 à 289.

La tenue des actions du Crédit Foncier est remarquable, elles sont cotées 1,735 ; cette institution de crédit réalise de gros bénéfices qui viennent grossir ses réserves.

La Banque Transatlantique voit s'accroître davantage le courant de demandes que nous signalions ces derniers jours, aussi les actions vont prendre un essor rapide que nous constatons dès maintenant. Cette institution de crédit possède de grands éléments de prospérité et le nom de M. Pereire qui a procédé à sa création est une garantie pour les actionnaires que dans l'avenir elle occupera la première place parmi les institutions de ce genre.

La Banque Nationale a été assez ferme à 675, mais on peut d'ores et déjà annoncer qu'en présence

des résultats acquis par la Société, les actions vont s'élever rapidement.

Les actions du Crédit Général Français s'inscrivent à 830 avec tendance ferme.

La Banque de Prêts se tient constamment à ses meilleurs cours à 600.

La Société Française Financière, sur les actions de laquelle se porte toute l'épargne, justifie amplement la confiance qui lui est accordée, tant par son revenu que par la sécurité de placement qu'elle représente. On cote 1,000.

Le bon courant de demandes qui se sont produites à la Société de l'Hypothèque Foncière pour les obligations de 500 fr. 5 0/0 ne doit nullement surprendre, attendu que ces titres sont de véritables titres d'épargne.

Les achats en actions Malétra sont très-importants aux environs de 500.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Figaro, en donnant les renseignements de l'Armée française sur l'incident de Saumur, que nous avons publiés hier, ajoute ce trait curieux :

« Voici un joli mot du général de Galliffet à propos de l'affaire de Saumur :

« Le général ayant été mandé à l'Élysée pendant le conseil des ministres pour conférer avec eux, rencontre le Président de la République.

« M. Grévy l'interroge et lui demande son opinion personnelle sur cette escapade.

« — Monsieur le Président, répond le général, je puis résumer mon opinion en deux mots : De mon temps, ça aurait valu quinze jours de prison. Aujourd'hui, comme tout a renchéri, ça vaut deux mois. »

Le Coudray-Macouard. — Jeudi dernier, vers 5 heures du soir, un incendie a détruit un pailleur chez le sieur Baranger, fermier au Coudray-Macouard. Ce pailleur joignait un bâtiment de servitudes et deux autres pailleurs, qui ont été préservés de l'incendie, grâce au zèle et à l'énergie des pompiers de la commune et au concours de tous les habitants accourus sur les lieux avec empressement.

La malveillance semble étrangère à ce sinistre.

Les pertes sont couvertes par une assurance à la Nationale.

ANGERS.

Nous lisons dans l'Etoile :

« La messe expiatoire célébrée hier matin, en commémoration des sacrilèges commis l'année dernière, à Angers et dans toute la France, par la République de MM. Grévy et Gambetta, avait attiré à Saint-Joseph une affluence considérable de fidèles, pris dans tous les rangs de la société.

« Dans une touchante allocution, le R. P. Léopold a donné son vrai sens à cette pieuse manifestation.

« Aux abords de l'église, la police était en nombre : Il faut bien que ces pauvres agents gagnent le pain amer que la liberté républicaine leur distribue ; ils témoignent

ront de l'ordre et du recueillement qui n'ont cessé de régner à Saint-Joseph.

« Nous apprenons que défense a été faite aux catholiques de déposer des couronnes aux portes des couvents, où l'administration a fait le vide par la violation criminelle du domicile et de tous les droits du citoyen : Des fleurs et des prières épouvantent les tyrans.... Ils n'en ont pas fini avec les persécutés. »

L'anniversaire de l'expulsion des Pères-Missionnaires de Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur, ne se présente que demain dimanche.

On se rappelle que, pour expulser deux religieux seulement, on a mis sous les armes près de 400 hommes de cavalerie, infanterie, gendarmerie et police, et qu'on a fait venir de loin deux policemen qui avaient le cœur et la main faits à la chose.

On lit dans l'Union de l'Ouest, d'Angers :

« Nous apprenons avec une vive douleur la mort de M. Gabriel Prieur-Duperray, décédé le 3 novembre, à l'âge de 64 ans. On peut dire qu'il est mort lentement ; depuis trois ans, la paralysie avait déjà comme détruit l'activité de cette nature ardente et généreuse, qui était en lui tout l'artiste et tout l'homme. Ses confrères musiciens diront ce qu'il a été comme exécutant ou compositeur ; son nom d'artiste est de ceux qui ne périssent pas. Pour nous, qui l'avons connu dans l'intimité de son foyer, nous aimons à témoigner que nulle âme plus que la sienne ne fut ouverte aux nobles émotions, aux grandes pensées, toujours prête à se dévouer pour aller au secours de la souffrance ou de la misère. Et de cela Dieu lui a tenu compte, en lui donnant le temps, dont il a su profiter, d'appeler et de recevoir, dans la plénitude de son intelligence, les secours de la foi chrétienne, — gage des espérances qui ne trompent pas. Puissent-elles, pour sa veuve, adoucir la douleur de cette séparation cruelle, qui excitera parmi les amis de son mari tant d'affectueuses condoléances. »

Les obsèques de M. Prieur-Duperray ont eu lieu, en l'église de la Madeleine, ce matin, à 9 heures.

NANTES.

Nous lisons dans l'Espérance du Peuple :

« Jeudi matin, à huit heures, une messe commémorative, à l'occasion de l'expulsion de nos Révérends Pères Capucins, a eu lieu en l'église Saint-Nicolas ; il y avait foule.

« Le R. P. Gardien célébrait la messe.

« Voilà comment les catholiques se vengent de leurs persécuteurs, ils se réunissent dans les églises, prient pour la France, prient pour qu'elle garde sa foi.

« La police veillait pendant la messe aux abords du temple. Ce n'étaient pas les émotions de la rue qui l'inquiétaient, c'étaient les catholiques. On craignait apparemment une revanche. — Il n'en a rien été, la sortie de l'église s'est faite dans le plus grand calme, l'émeutier ne s'est pas rencontré cette fois

sur la place Saint-Nicolas et dans les rues adjacentes, comme à une autre date. »

M. Vallat, dit Val, premier ténor au théâtre de Nantes, a comparu, samedi, devant le tribunal de police correctionnelle, sous la prévention de coups et blessures.

Cet artiste, sifflé en compagnie de deux autres de ses camarades, ayant recherché et rencontré l'audacieux assez osé pour ne pas le trouver sans reproche, s'était vengé de lui en lui assénant son poing sur la figure.

Traduit pour un tel fait devant la justice, il a été condamné à 400 francs d'amende.

Nous lisons dans l'Espérance, de Nantes :

« Jeudi soir, la représentation du Trouvère, au Théâtre Graslin, a donné lieu à une scène scandaleuse.

« Des spectateurs, non contents de siffler à outrance M. Val, premier ténor, lui ont adressé les interpellations les plus blessantes.

« La patience ayant fini par manquer à l'artiste, M. Val, interrompant le morceau commencé, répliqua vivement aux interrupteurs, puis il quitta la scène, laissant au ténor léger le soin de continuer son rôle.

« On nous assure que le premier ténor nous quitte ; il aurait résilié son engagement dès jeudi soir. »

L'Assassinat de Berthenay.

Voici les renseignements recueillis par le Journal d'Indre-et-Loire sur cet affreux événement :

Le nommé Charles Deschamps, originaire de la commune de Saché, est venu s'établir, il y a une dizaine d'années, dans une ferme située à une petite distance du bourg de Berthenay.

Laborieux, économe, il était parvenu à amasser, dit-on, une dizaine de mille francs.

Marié, il a un fils de 18 à 19 ans.

Depuis trois ans environ, il avait eu le tort de se lancer dans la politique, et ses idées, paraît-il, étaient arrivées jusqu'à une sorte de radicalisme. Vous voyez tout de suite, alors, que cet homme n'a qu'une instruction des plus élémentaires, quelle peut être sa force en économie sociale et en matière gouvernementale, et combien ses opinions doivent être fortement raisonnées. Sa grande politique, comme celle de tous les radicaux de village et d'ailleurs, consiste à brailler très-fort et sans savoir pourquoi en faveur de la laïcisation des écoles et contre ce qu'ils appellent le règne des curés.

Deschamps s'était cru tout à coup un grand personnage, un rouage important dans l'Etat, et cette prétendue importance avait fini par lui détraquer le cerveau, en lui causant une sorte d'enivrement et une grande exaltation.

Bientôt sa situation mentale s'aggrava par suite d'une maladie.

Il y a quinze jours ou trois semaines, il

L'assassin. Pourquoi ? Parce que son compte s'y trouvait, et que si nous l'avions là, sous les yeux, elle nous dirait son nom ! »

M. Raynal venait de produire un argument nouveau, une contre-preuve des plus importantes. Ce registre qu'il venait d'ouvrir et de faire parler, le président, le procureur général et les jurés se le passèrent tour à tour. L'assertion, l'interprétation même du jeune avocat étaient péremptoires.

Aussitôt que la rumeur produite par cet incident se fut apaisée, tout fier de ce premier triomphe, il continua :

« Mais ce n'est pas tout ! Nous avons un autre livre de compte, celui de Jean Michaud. Sa femme, grâce à Dieu, le tenait à bon ordre — et cela depuis dix ans, — bien qu'il paraisse encore neuf. Le voici ! Recettes et dépenses, achats et paiements, vous y trouverez tous les noms des personnes avec lesquelles on était en rapport. Nulle part celui d'Anselme... Donc, jamais Michaud n'a emprunté à Anselme... Donc, Michaud n'avait aucun intérêt à faire disparaître ce feuilleton... Donc, ce n'est pas lui qui l'a déchiré, c'est l'autre... celui qui a commis le crime. »

Puis, lorsque cet autre registre eut été vérifié par le jury, par le tribunal, et l'on y remarqua de nombreuses mentions d'œuvres de charité :

« Dans quel but, reprit M. Raynal, dans quel but Jean Michaud aurait-il assassiné, puis volé

Anselme ? A cette question je cherche vainement une réponse.

« On insinue que Jean Michaud n'a pas entièrement soldé ce que lui coûtent son jardin agrandi, sa demeure reconstruite. Mais son travail y suffira ; mais il jouit d'un bon crédit. On sait que c'est un rude travailleur et un honnête homme. Ah ! s'il voulait emprunter, Anselme lui-même s'offrirait comme prêteur. Non pas ! Jean Michaud ne lui a jamais rien demandé, Jean Michaud ne lui doit rien. De plus, il est son héritier. Le vieillard le lui a dit la veille.

« Oh ! ne niez pas cela, c'est la seule explication possible à ce cri dont vous venez de produire le témoignage et qui lui serait échappé devant la femme de Simon : « Tiens ! j'hérite ! » Voyons, messieurs, je le demande, est-ce là l'exclamation d'un meurtrier, d'un voleur ? Mais alors Jean Michaud se serait donc volé lui-même ! L'argument se retourne contre l'accusation. Ce qui démontre précisément l'innocence de l'accusé, ce sont ces armoires ouvertes, ces serrures rompues, ces tiroirs fouillés, ce vol qui, personne ne le met en doute, a suivi l'assassinat.

« Je me résume et déclare que, de toutes vos prétendues preuves, pas une ne reste debout. Les vêtements ensanglantés... mais ils l'étaient du propre sang de Michaud... Le compas... il ne l'a pas laissé dans la blessure, mais sur la table, où

quelques minutes plus tard il devait se rencontrer sous la main de celui qui a frappé. Cherchez-le ailleurs, mais non plus ici.

« Sur de fausses apparences, sur un fatal concours de circonstances mensongères, sur les propos d'une vieille femme et d'un Gandoin, vous avez arrêté, vous détenez depuis huit mois, où il a failli mourir, le plus innocent, le meilleur des hommes. Ah ! la victime à plaindre en tout ceci, ce n'est pas Anselme ; Anselme n'a souffert qu'un instant. Regardez Jean Michaud, ce martyr, et vous aurez conscience du supplice qu'il a subi, qu'il endurait encore tout à l'heure. Tout à l'heure, on vous a défiguré son portrait. A mon tour de le mieux faire connaître ! »

Et M. Raynal, avec l'éloquence du cœur, raconta la jeunesse du menuisier, toute sa vie si laborieuse et si pure, ses actes de courage et de probité, de quel dévouement il avait entouré la longue agonie de sa première femme, la touchante histoire de son second mariage avec Madeleine, et quel mari c'était que Jean Michaud... quel père !

Tout à coup, au souvenir de ses enfants, un sanglot s'échappa de la poitrine de l'accusé. Il ne pouvait plus retenir ses larmes.

Madeleine se leva pour les essuyer.

Dans la salle il y eut un long murmure d'attendrissement.

L'avocat s'empressa d'appuyer davantage en-

core sur cette corde. Il en vint à prononcer le mot pitié.

Mais Madeleine, se retournant tout à coup, avec énergie :

« Non ! se récria-t-elle, pas de pitié !... Justice ! Geste, accent, regard, tout dans ce mot lui sublime.

Le défenseur s'en empara pour sa péroraison.

« Justice ! répéta-t-il, nous ne demandons qu'une justice... et je n'ajouterais rien à ce cri spontané de l'honneur sans les dernières paroles de M. le procureur général. Il nous a dit : « Ne donnez pas dans nos campagnes le scandale d'un crime impuni, le scandale d'un héritage obtenu par l'assassinat. » Messieurs les jurés, j'ai mission de vous dire au nom de sa femme, qu'ils ne veulent pas de la succession d'Anselme ; qu'ils n'y toucheront pas jusqu'au jour où le vrai coupable sera découvert. Il le sera... car pas un crime ne demeure impuni... car là où la justice des hommes ne voit contrainte à remettre son châtimement, il reste la justice de Dieu... qui ne se trompe jamais... qui arrive et frappe toujours... Comptez sur elle ! »

(A suivre.)

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le

D^r Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os; la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Décies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvais digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PSYCLER, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 h. 25 —	10 h. 31 matin.	9 h. 48 matin.	11 h. 12 matin.	9 h. 10 soir.
11 h. 15 —	1 h. 15 soir.	7 h. 39 soir.	4 h. 53 —	11 h. 12 matin.	9 h. 10 soir.
4 h. 55 —	7 h. 50 —	11 h. 48 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.	9 h. 35 —	9 h. 43 matin.	9 h. 59 matin.	6 h. 30 soir.	4 h. 30 —
12 h. 15 soir.	3 h. 50 —	5 h. 17 soir.	6 h. 30 soir.	11 h. 48 —	11 h. 48 —
6 h. 45 —	10 h. 47 —				

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODBT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 NOVEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	20	»	Comptoir d'escompte	1045	7	50	C. gén. Transatlantique	665	5	»
3 % amortissable	86	20	»	Crédit de France	945	20	»	Canal de Suez	2425	50	»
3 % amortissable nouveau	85	50	75	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1740	20	»	Société autrichienne	727	50	»
4 1/2 %	112	50	»	Obligations foncières 1877	350	»	»	OBLIGATIONS.			
5 %	116	75	»	Obligations communales 1879	438	»	»	Est	389	»	»
Obligations du Trésor	519	1	»	Obligat. foncières 1879 3 %	435	»	»	Midi	388	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	510	»	»	Sec. de Crédit ind. et comm.	750	»	»	Nord	392	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	435	»	»	Crédit mobilier	750	10	»	Orléans	388	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505	»	»	Est	750	10	»	Ouest	390	»	»
— 1865, 4 %	514	2	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1855	35	»	Paris-Lyon-Méditerranée	387	50	»
— 1869, 3 %	400	»	»	Est	825	8	7	Paris (Grande-Ceinture)	385	»	»
— 1871, 3 %	394	1	50	Midi	1325	5	»	Paris-Bourbonnais	385	50	»
— 1875, 4 %	508	»	»	Nord	2165	20	»	Canal de Suez	565	»	»
— 1876, 4 %	507	»	»	Orléans	1330	»	»				
Banque de France	6650	50	»	Ouest	835	»	»				
				Compagnie parisienne du Gaz	1665	5	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	8 — 45 — — — — —	3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 21 — — — — —
8 — 56 — — — — — (s'arrête à Angers).	1 — 25 — — — — — omnibus-mixte.	9 — 40 — — — — — omnibus.	9 — 40 — — — — — omnibus.
3 — 32 — — — — — soir.	7 — 15 — — — — — express.	12 — 40 — — — — — express.	4 — 44 — — — — — soir, omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — — omnibus.	10 — 37 — — — — — omnibus.	10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude de M^e MÉHOUS, notaire, **Le dimanche 20 novembre 1881, à midi.**

LES IMMEUBLES
Ci-après, Appartenant à M. ROBIN-MUSSER.
1^o En totalité ou par lots, UN GRAND MORCEAU DE VIGNE, entouré de murs, situé à Terrefort, commune de Bagueux, d'une contenance de 5 hectares environ;
2^o Et UNE MAISON, située à Saumur, rue projetée de la rue de Bondeaux.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

A LOUER
PRÉSENTMENT, **UN APPARTEMENT**
Situé au 1^{er} étage, avec grand balcon, rue Nationale et place du Roi-René.
S'adresser à M. BRILLATZ, pharmacien, rue Nationale. (689)

A VENDRE
Grand assortiment de plant d'arbres forestiers. Spécialité de peupliers suisses et d'Italie. Plant de 3 ans, d'une beauté remarquable. Tous les plants sont vendus rendus à domicile et à des prix tout à fait modérés.
S'adresser à M. MARCHEAU, pépiniériste à Brain-sur-Alloues (Maine-et-Loire). (670)

A VENDRE
CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant parfaitement.
S'adresser au bureau du journal.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc sachant bien écrire.

La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

AVIS
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapoca de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.
Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste de Londres,
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

CHEMISERIE SPÉCIALE



Mesures à joindre à toute commande :

- 1^o Mesure. 1 à 1, tour du cou.
- 2^o — 1 à 2 et à 3, longueur de la manche (pièce et poignets compris).
- 3^o — 3 à 3, largeur du poignet.
- 4^o — 1 à 4, longueur du plastron.
- 5^o — 5 à 5, le tour sous les bras.
- 6^o — 6 à 6, le tour de la taille.
- 7^o — 1 à 7, longueur de la jupe, derrière.

EXEMPLE POUR 36 PROPORTIONNÉ
Mesures : 1^o 38. 14.78. 27. 43. 92. 80. 103.
2^o 3^o 4^o 5^o 6^o 7^o

M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc.
Bons appointements.

FUSILS de chasse et Revolvers de tout système. Horlogerie, Bijouterie, Couverts et glaces en tous genres, vendus avec grandes facilités de paiement. — S'adresser à M. A. SANGIARD, à Valence (Drôme). (Demandez le Catalogue.) (523)

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT dans toutes les communes. — S'adresser, franco, à M. le Directeur du Crédit Parisien, à Valence (Drôme). (Joindre un timbre.) (522)

A LA PAIX
Maison la plus importante dans son genre.
MERCERIE, PASSEMENTERIE, BONNETERIE, GANTERIE
SARGET-GIRAULT
6, Rue d'Orléans, Saumur.

Les soins apportés à la confection de tous mes modèles ont donné à mes chemises une grande réputation et un succès sans précédent. Mes prix sont des plus modiques, et des coupeurs de première capacité vous feront toujours des chemises d'une coupe fort élégante et gracieuse.
Chemises madapolam, sans apprêt, plastron uni (sur mesure), 6,50, — 7,75, — 9 fr., — 9,50.
Chemises madapolam, sans apprêt, en toile (sur mesure), devant, col et poignets, 7,50, — 8,50, — 9,50, — 10,50, — 12 fr.
NOTA. — Comme garantie de la bonne exécution du travail, un modèle, à titre d'essai, est toujours livré au client, afin qu'il puisse s'assurer de la perfection de la coupe et de la qualité de l'étoffe employée.
On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

CHEMISES CONFECTIONNÉES
Chemises crétonne, couleurs variées, 3,90, — 4,50, — 5,75, — 6,75.
Chemises crétonne, sans apprêt, plastron uni, 4,75, — 5,75.
Chemises en madapolam, sans apprêt, qualité extra, plastron, col et poignets en toile, 6,75, — 7,75, — 8,75.
Chemises en madapolam, devant, col et poignets en toile, avec guillemets et boutonnières brodées, 7,75, — 9,75, — 12 fr.
Chemises blanches pour enfants, 2,90, — 3,90, — 4,50.

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES
Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chausselles en tous genres
CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES
Bretelles, Jarrettières, Boutons de manchettes et Parures en soie
GANTS CIVILS ET MILITAIRES
Spécialité de PARFUMERIE vendue au rabais

OUVERTURE
DE LA
BLANCHISSERIE SAUMUROISE
Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — **Repassage à neuf.**
Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.
Cylindre et calendre des toiles damassées.
S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Saumur, imprimerie de P. GODBT.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

AU PRINTEMPS SAUMUR
PRINTEMPS-SOUVENIR
Loterie des Bébés.
Pendant tout le cours de la présente Saison d'Hiver, et afin que notre Jeune Clientèle conserve le souvenir de l'organisation du Comptoir des Vêtements d'Enfants, il sera remis par notre Caisse à toutes les petites Demoiselles qui en feront la demande, un Ticket leur donnant droit de participation à la Tombola d'une POUPÉE DE GRANDEUR EXCEPTIONNELLE et d'une GRANDE ÉLÉGANCE, qui sera tirée
Fin Décembre prochain.
COMPTOIR DES VÊTEMENTS D'ENFANTS

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le